

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DELIBERATION n° 2024.00218**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 24/06/2024

Politique	Renforcer le bien-être social	Dossier n°	CM-002424
Commission	<b>Culture - Jeunesse - Vie étudiante - Education et petite enfance - Education populaire</b>		
Direction en charge	Affaires culturelles		
Objet	Musée d'Art et d'Industrie et Couriot-Musée de la Mine - Convention de partenariat avec le Musée de la Céramique de Westerwald - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/06/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 35

**Présents**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, Mme Annick LIOTIER, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jacques PLAINE (Conseiller municipal), Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, Mme Nadia SEMACHE, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

**Pouvoirs**

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Fanny RIVEY,  
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,  
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

**Absents-Excusés**

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean JAMET, M. Robert KARULAK, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Patrick MICHAUD, M. Michel NEBOUT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN

**Secrétaire de séance**

Mme Colette DUCROS

■ **Rappel et références**

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour cela, la Ville de Saint-Etienne, par ses politiques publiques, contribue à révéler, tous les jours, le cadre de vie exceptionnel de ses habitants. Pour cela, elle valorise le patrimoine, historique, industriel, naturel qui a contribué à forger une identité stéphanoise faite de tolérance et d'ouverture aux autres.

Couriot-Musée de la Mine, musée de France a pour mission d'étudier, de valoriser et d'enrichir ses collections conformément à l'article L441-2 du code du patrimoine notamment dans le domaine de la mine et de l'univers minier. En tant que musée de France, Couriot-Musée de la mine a aussi pour mission de contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

### ■ **Motivation et opportunité**

La Ville de Saint-Etienne, à travers Couriot-Musée de la Mine, interroge la sociologie de la mine, de ses acteurs et du monde ouvrier. La céramique industrielle permet d'aborder ces questions. C'est pourquoi Couriot-Musée de la Mine organisera en 2025 une exposition sur la manière dont la céramique industrielle touristique est le reflet de mutations économiques et sociologiques du monde ouvrier, notamment minier, dans les Trente glorieuses. Le musée appuiera son propos sur un ouvrage généraliste ambitieux, dont le contenu est novateur puisque ces questions n'ont jamais été traitées.

Cette recherche scientifique rejoint par ailleurs celles menées par le Musée de la Céramique de Westerwald, en Allemagne. Construit en 1982 et agrandi en 2027, ce musée est l'un des plus grands musées de céramique d'Europe et illustre la relation entre art, artisanat et histoire locale. Exposant des œuvres retraçant près de cinq siècles d'histoire de la céramique, il se présente comme un forum spécialement consacré à la céramique contemporaine et offre un espace de discussion et un réseau croissant au sein de la céramique européenne et internationale. Le Musée de la Céramique de Westerwald présente l'artisanat et la tradition, le design, les sculptures librement conçues, les pièces tournées et montées, ainsi que l'utilisation innovante de nouveaux matériaux et techniques.

Couriot-Musée de la Mine et le Musée de la Céramique de Westerwald veulent concevoir une édition en français et en allemand, avec sommaire en anglais, sur l'histoire de la céramique industrielle en France et en Allemagne.

### ■ **Contenu**

La convention de partenariat, objet de la présente délibération, précise les engagements de chacune des parties.

La Ville s'engage à :

- Piloter la réalisation de la co-édition et notamment la contractualisation d'un marché avec un éditeur,
- Assurer le suivi éditorial de l'ouvrage : collecter les textes des auteurs et contractualiser avec eux,
- Assurer les relectures et aller-retours avec l'éditeur et le Musée de la Céramique de Westerwald,
- Participer aux frais liés à la création et à l'édition de l'ouvrage à hauteur de 14 000 €, (traduction en anglais comprise) versés au traducteur et à l'éditeur,
- Communiquer le partenariat sur chacun des supports de communication liés à cet ouvrage,
- Assurer la présentation de l'ouvrage dans son service de documentation et la vente dans la boutique de Couriot-Musée de la Mine.

Le Musée de la Céramique de Westerwald (partenaire) s'engage à :

- Assurer le suivi éditorial de l'ouvrage et notamment relire les textes traduits en allemand,
- Participer aux frais liés à la création et à l'édition de l'ouvrage à hauteur de 14 000 € versés à l'éditeur,
- Communiquer le partenariat sur chacun des supports de communication liés à cet ouvrage,
- Assurer la présentation de l'ouvrage dans son service de documentation et la vente dans la boutique du Musée.

### ■ **Maîtrise d'ouvrage**

Ville de Saint-Etienne

■ **Point financier**

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			14 000 €	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
<b>Total des coûts et montants perçus par la Ville</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>14 000.00 €</b>	<b>00.00 €</b>
<b>Charge nette Ville</b>		<b>00.00 €</b>		<b>14 000.00 €</b>

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ **Proposition**

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver la Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Etienne et le Musée de la Céramique de Westerwald,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents,
- Imputer la dépense et/ou la Recette :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses				2022 PATMM 6714	2024	11	6236
Recettes							

■ **Décision**

**Proposition adoptée**

35 voix pour

Pour Extrait,  
Le Maire

Gaël PERDRIAU

Le secrétaire

Colette DUCROS